

Région de Kaffrine
Département de Kaffrine
Commune de Kaffrine

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
N° 002/2023/RK/DK/CKAF DE LA SESSION
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et les vingt-neuf juillet à 10h 00 mn, s'est tenue à la salle des délibérations de la mairie, une session extraordinaire du conseil municipal consacrée à :

1. L'examen et le vote du compte administratif 2022 ;
2. L'adoption du PARCA 2024.

La réunion a été présidée par Monsieur le Maire Abdoulaye Saydou SOW sous la supervision de l'autorité administrative, le Préfet du département de Kaffrine Monsieur Moustapha DIAW.

Etaient aussi présents :

- Monsieur Amady FOFANA du service départemental du développement communautaire.
- Monsieur SOGUE Directeur du CRPS.

Le secrétariat de séance est assuré par le secrétaire municipal Monsieur Oumar Ndiaye.

La réunion a débuté par une prière formulée par le conseiller municipal Moustapha Niang, suivie de l'appel nominatif des conseillers municipaux qui a été fait par le secrétaire municipal et qui a relevé que le quorum est atteint avec 55 conseillers municipaux présents sur les 60 que compte le conseil municipal.

Abordant le premier point relatif au vote du compte administratif, le secrétaire municipal, sur instruction du maire, a procédé à la lecture du rapport de représentation de présentation. (cf. annexe).

Le débat est ensuite ouvert et la parole est donnée aux conseillers qui la demandent. C'est ainsi que le conseiller Mamadou Moustapha NDAO a pris la parole. Il a d'abord félicité le maire pour les changements constatés au niveau de la commune liés aux investissements. Ensuite, il a fait un bref rappel du compte administratif et fait état de la dépendance du budget aux fonds de dotations avant de terminer par un constat par rapport à la faiblesse de la contribution des recettes provenant du marché central.

Quant à Madame Sinna Amadou GAYE, elle est revenue sur la masse salariale et attirée les conseillers sur la gestion axée sur les résultats.

Monsieur Aliou NDIAYE, pour sa part, est revenu sur les recettes recouvrées au sein du marché central qui ne satisfont pas les usagers du marché les jugeant trop insuffisant par rapport aux réalités fiscales du marché.

Monsieur le Maire Abdoulaye Seydou SOW a déploré la situation du marché central et exhorte une étude pour mieux maîtriser l'assiette fiscale.

pour le second point inscrit relatif à l'adoption du PARCA, la parole a été donnée à Monsieur Daouda VILANE, qui a suggéré que la formation soit élargie à tous les acteurs et de mettre le focus sur les IDP comme la commune n'a jamais élargi sur ce registre.

Monsieur Mamadou Moustapha NDAO, pour sa part, exhorte au préalable qu'il ait d'abord une évaluation préalable des PARCA précédents avant d'adopter le nouveau PARCA.

Monsieur Mamadou GUEYE, demande une intégration des commissions techniques dans les acteurs bénéficiaires.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance a été levée à 14h 05 mn.

Fait à Kaffrine, le 15 septembre 2023

Le Secrétaire de Séance



Le Président de séance

Pour le Maire
et par délégation



Dr Moustapha DiOP